

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 17 NOVEMBRE 2015**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, dix-septième jour du mois de novembre deux mille quinze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

La réunion débute avec du retard.

11 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1711-11-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1712-11-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 6 octobre 2015 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1346

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1346 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement de zonage établit entre autres un nouveau périmètre du boisé d'intérêt situé à l'intérieur de la zone H-5586, retire la classe « trifamiliale », autorise la classe « multifamiliale » de 6 logements dans la zone H-5597, etc.

A.2 Règlement 1347

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1347 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, la zone H-5586 est retirée du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

A.3 Règlement 1378

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1378 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement de zonage agrandit une zone située à l'ouest de la rue Collin et à l'est du boulevard du Séminaire nord et assujettit la zone H-1829 à un P.I.I.A. (nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier).

A.4 Règlement 1382

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1382 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement de zonage autorise l'usage « Garderie, Centre de la petite enfance, Jardin d'enfants, Halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants » à l'intérieur d'une zone délimitée au nord par la rue Donais, au sud par le boulevard de la Mairie et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc. Également, le nombre de logements autorisés au sud de la rue Saint-Georges, entre les rues Champlain et Richelieu est augmenté.

A.5 Règlement 1385

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1385 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, le règlement sur les P.I.I.A. est modifié pour la zone H-1829 située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier.

B) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Projet de règlement 401-13 - Avis préliminaire - Démarches auprès de la CPTAQ

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution confirmant à la CPTAQ que le projet de règlement 401-13 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois modifiant les usages à l'intérieur d'une zone gérant déjà des droits acquis est conforme au schéma d'aménagement et de développement. Il est mentionné qu'une nouvelle procédure est exigée de la part de la CPTAQ en ce qui a trait à l'obtention d'une résolution du conseil plutôt que de l'aménagiste.

1.1.2 Modifications

A) Travaux de révision

Suite à la rencontre des membres du comité administratif et du comité schéma d'aménagement sur le suivi des travaux de révision du schéma de 3^e génération, il est recommandé de suspendre ces derniers pour l'instant et ce, tant que le MAMOT maintiendra ses refus systématiques basés sur l'Orientation 10 et la gestion de l'urbanisation. En l'occurrence, le manque de souplesse du MAMOT dans l'analyse des modifications du schéma génère des coûts inutiles puisqu'aucune justification ne satisfait les analystes.

B) Parc industriel régional/zone industrielle innovante/zone franche

B.1 Enjeux et planification

Suite à une réunion des membres du comité administratif et du comité schéma d'aménagement, il est recommandé d'axer les travaux du service d'urbanisme pour les prochains mois sur le développement économique et l'obtention de terrains pour augmenter la richesse et développer de nouveaux emplois dans le milieu. En conséquence, un échéancier sera proposé aux membres du conseil préalablement à la séance régulière du 25 novembre 2015.

B.2 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - CPTAQ - Demande d'exclusion

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement à une demande d'exclusion des lots 3 641 582, 3 091 528, 3 091 529, 3 091 530, 3 091 531, 3 091 532, 3 091 533, 3 478 129, 3 748 135, 3 478 138, 5 029 668 et 3 090 937 situés dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout en vue d'instaurer un parc industriel.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 PISRMM - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que le MTQ a accepté la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). À cet effet, un versement de 20 000\$ a déjà été encaissé.

1.2.2 MRC Brome-Missisquoi - Projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant un appui moral au projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke.

1.2.3 Commission mixte internationale - Attentes de la MRC

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à informer la Commission mixte internationale des attentes de la MRC en ce qui a trait aux mesures de protection à établir contre les inondations le long de la rivière Richelieu. En l'occurrence, la Commission effectue actuellement des travaux de modélisation se rattachant à chaque scénario hypothétique en vue d'identifier la zone de débordement. Il serait plutôt utile que la Commission préconise des mesures d'atténuation et d'immunisation pouvant être prises en charge par les citoyens de sorte à les protéger des inondations au lieu de réagir à une situation critique. Cette résolution pourrait également être entérinée par chacune des municipalités riveraines de la rivière Richelieu et acheminée aux représentants de la Commission mixte internationale.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Fonds Local d'Investissement (FLI)

2.1.1 Ouverture de compte

Les membres du comité administratif recommandent l'ouverture d'un compte de banque distinct pour la gestion du Fonds local d'investissement lequel, lors de l'adoption du projet de Loi 28, a été automatiquement transféré aux MRC et fait désormais partie de leurs états financiers.

2.1.2 Transfert du FLI

Les membres du comité administratif demandent d'acheminer une lettre au Conseil économique du Haut-Richelieu afin de procéder au transfert des sommes relatives au FLI.

2.1.3 Conseil économique du Haut-Richelieu - Surplus

Le directeur général soumet que le gouvernement du Québec s'enquiert du pourcentage du surplus libre des CLD à être attribué au FDT. Une demande de confirmation sera acheminée à cet effet au CEHR.

2.1.4 Octroi de prêts - Modalités

Afin de maintenir l'expertise relative à la gestion et le traitement des demandes de prêts du FLI, les membres du comité administratif recommandent que le Conseil économique du Haut-Richelieu poursuive ses travaux quant à ces dossiers soit, l'analyse du dossier par le comité déjà en place, lequel formulera ses recommandations au conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu qui transmettra sa recommandation au conseil de la MRC. Subséquemment, le conseil de la MRC autorisera le prêt en conservant la confidentialité des bénéficiaires puisqu'il s'agit de renseignements financiers protégés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

2.1.5 Protocole de prêt - Autorisation aux signatures et substituts

Les membres du comité administratif recommandent que Mme Sylvie Lacroix ou Mme Nathalie Beaudin du Conseil économique du Haut-Richelieu et à titre de substituts, Mme Joane Saulnier ou Mme Manon Dextraze de la MRC du Haut-Richelieu soient autorisées à signer les contrats de prêts du FLI avec les bénéficiaires et ce, pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu.

CAPV2015-11-17

2.1.6 Dossiers FLI - Ratification

Depuis le transfert du FLI à la MRC depuis le mois d'avril 2015, quatre dossiers doivent être ratifiés par la MRC puisqu'ils feront partie de ses états financiers 2015. Il s'agit des 4 dossiers suivants : 2015-30 - 25 000\$ accepté en juillet 2015; FLI2015-31 - 15 000\$ accepté en juillet 2015; FLI2015-33 - 15 000\$ accepté en août 2015; FLI2015-34 - 50 000\$ (2 versements 31200\$ et 19 800\$) accepté en octobre 2015. Une résolution à cet effet est préconisée.

2.2 Conseil économique du Haut-Richelieu

2.2.1 Mandat de Mme Jennifer Crawford

Les membres du comité administratif demandent qu'un rapport mensuel soit déposé aux membres du conseil par Mme Jennifer Crawford afin de faire état de l'ensemble des interventions auprès des municipalités. Par ailleurs, Mme Crawford devra vérifier auprès de chacune des municipalités périurbaines quels sont leurs besoins pour la prochaine année et établir un échéancier de travail.

2.2.2 Projet d'entente de délégation - Ratification de modifications

Le directeur général soumet que les représentants du MAMOT ont demandé plusieurs modifications depuis l'entérinement du projet initial. À cet effet, une version à jour sera déposée aux membres du conseil pour ratification.

2.2.3 Étude de RCGT - État d'avancement

Suite à l'étude réalisée pour le CEHR par RCGT visant entre autres l'arrimage des interventions en développement économique, les membres du conseil d'administration de ce dernier préconisent un mode de fonctionnement entre les partenaires du développement économique de la région. Le tout sera présenté dans le cadre de la séance de travail préalable à la séance ordinaire de novembre 2015.

2.3 DIHR - Caution - Autorisation aux signatures

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé la MRC à cautionner DIHR pour les projets 31476 PIFO - Haut-Richelieu et 31481 PIFO - Noyan, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à intervenir à l'offre de financement de la Banque Nationale du Canada proposée à DIHR. Il est réitéré que les conseils municipaux participant à ce projet seront rencontrés par les représentants de DIHR pour connaître l'intérêt des citoyens et autoriser leur adhésion au projet par résolution.

2.4 FDT - Répartition

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer la répartition du FDT pour l'année financière 2016 soit 75% pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et 25% aux municipalités périurbaines. Quel que soit le montant total que le gouvernement accordera, cette somme sera déduite de l'aide au fonctionnement des MRC de 88 550\$, le résiduel devant être réparti à raison de 75-25.

2.5 Table de concertation des préfets de la Montérégie et CAR

Le directeur général soumet que le mandat de la Table de concertation des préfets de la Montérégie sera élargi suite à l'abolition des CRÉ. En l'occurrence, le gouvernement du Québec s'adressera désormais directement aux MRC pour conclure des ententes interministérielles ou déléguer la gestion de programmes particuliers. Par ailleurs, la participation des directeurs généraux des MRC de la Montérégie sera préconisée au sein de la Conférence administrative régionale (la CAR). Un modèle de gouvernance est actuellement en cours de réalisation afin que chacun des ministères soumette ses projets, programmes ou ententes préalablement à la Table de concertation des préfets de la Montérégie. À suivre.

2.6 Ministère de la Justice - Appel de projets/Égalité entre femmes et hommes

Suite à l'abolition de la CRÉ, plusieurs dossiers initiés par les ministères ou organismes seront soumis aux MRC en l'occurrence, le ministère de la Justice informe de l'appel de projets en matière d'égalité entre femmes et hommes. Le tout est soumis pour information et fera partie des documents d'information de la séance ordinaire du mois de novembre 2015.

2.7 Rencontre de réflexion - Dossier « Égalité femmes/hommes »

Le directeur général soumet qu'une rencontre de réflexion est préconisée au mois de décembre 2015 concernant le dossier « Égalité femmes/hommes ». Une invitation a été transmise aux préfets et directeurs généraux des MRC de la Montérégie. Ce dossier fait également suite à l'abolition de la CRÉ. Il est mentionné que la Table de concertation des préfets de la Montérégie préconise que les représentants des MRC participent à cette rencontre toutefois, des directives seront transmises à l'effet que tout projet doit préalablement être présenté à la Table de concertation des préfets de la Montérégie.

2.8 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Acceptation et délégation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à accepter de mandater la MRC de Brome-Missisquoi pour gérer le programme d'aménagement durable des forêts. Cette dernière en confiera les opérations à l'Agence forestière de la Montérégie. Il s'agit d'un autre dossier qui fait suite à l'abolition de la CRÉ. Il est précisé qu'au lieu de conclure une entente avec chaque MRC de la Montérégie, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, une MRC sera mandatée afin d'éviter de multiplier les coûts administratifs.

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 25 novembre prochain.

3.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2016, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2016 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 29 octobre 2015.

3.1.3 Adoption des quotes-parts pour l'année 2016, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2016 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 29 octobre 2015.

**3.1.4 Fondation Santé Haut-Richelieu/Rouville - Campagne majeure
« Unis pour la santé »**

Les membres du comité administratif prennent acte du 4^e versement d'un montant de 140 000\$ issu de la campagne majeure de financement « Unis pour la santé » de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

3.1.5 Dossier de M. Sylvain Marquis vs MRC du Haut-Richelieu - Désistement

Le directeur général informe les membres du comité administratif que M. Sylvain Marquis s'est désisté de sa poursuite contre la MRC du Haut-Richelieu suite à la vente pour non-paiement de taxes intervenue en octobre 2014.

**3.1.6 Honoraires d'administration des dossiers de vente
pour non-paiement de taxes - Mise à jour**

Le directeur général soumet qu'une mise à jour de la résolution édictant les honoraires chargés pour l'administration des dossiers de vente pour non-paiement de taxes est nécessaire puisqu'elle date de 1982. En l'occurrence, les montants suivants sont préconisés : tout avis recommandé - 1\$; tout lot inscrit au Bureau de la publicité des droits - 1\$; tableau et affichage - 5\$; radiation avant la vente - 1\$; lot vendu incluant le document attestant l'adjudication - 5\$; l'avis après-vente donné aux municipalités - 5\$. Ces frais sont assumés par les propriétaires d'immeubles mis en vente.

3.2 Fonctionnement - Divers

3.2.1 Élection du préfet - Terme novembre 2015 - 2017

Le mandat de 2 ans de M. Michel Fecteau, préfet de la MRC du Haut-Richelieu, venant à échéance au mois de novembre 2015, il sera procédé à l'élection du préfet par scrutin secret dans le cadre de la séance régulière du conseil de la MRC le 25 novembre 2015, le tout conformément à la Loi.

3.2.2 Demandes d'appui

**A) MRC de Coaticook - FDT - Organismes porteurs -
Demande de modification**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC de Coaticook afin que le MAMOT rétablisse admissibles au financement du FDT, les mêmes organismes bénéficiaires du Pacte rural c'est-à-dire, les organismes du réseau de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux.

B) Municipalité de Grand-Remous - Application de règlements municipaux

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la municipalité de Grand-Remous afin que les municipalités puissent avoir accès à certaines informations détenues par la SAAQ ou la SQ pour l'application de règlements municipaux.

C) MRC des Laurentides - Programme d'entretien de la Route verte

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC des Laurentides afin que le programme d'entretien de la Route verte soit rétabli en incluant le P'tit Train du Nord.

D) MRC Marguerite-D'Youville - Projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC Marguerite-D'Youville afin que les MRC ainsi que les organismes exerçant un mandat de développement économique soient exemptés de l'application de la Loi sur le lobbyisme.

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Compo-Haut-Richelieu inc. - Nominations

Le terme de 2 ans des membres du conseil d'administration élus de Compo-Haut-Richelieu inc. vient à échéance au mois de novembre 2015 par conséquent, il sera procédé à la nomination de ces derniers dans le cadre de la séance régulière du conseil de la MRC le 25 novembre 2015.

4.2 Présidence et vice-présidence

Le terme de 2 ans à la présidence et à la vice-présidence de Compo-Haut-Richelieu inc. vient à échéance au mois de novembre 2015 par conséquent, sera procédé à ces nominations dans le cadre de la séance régulière du conseil de la MRC le 25 novembre 2015.

4.3 Projet de plates-formes de compostage - Orientation préliminaire de la CPTAQ

Le directeur général soumet que la CPTAQ a émis une orientation préliminaire favorable au projet de plates-formes de compostage, sous réserve de l'application de certaines conditions. À suivre.

5.0 COURS D'EAU

5.1 MRC de Pierre-De Saurel - Exigences du MDDELCC

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Pierre-De Saurel concernant les exigences démesurées et dispendieuses du MDDELCC dans le cadre de la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau et les demandes de certificats d'autorisation.

5.2 Ruisseau Hazen, branche 16 - Mont-Saint-Grégoire - Autorisation à l'entretien et nomination

Considérant les travaux nécessaires dans le ruisseau Hazen, branche 16, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à mandater M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C. pour agir dans ce dossier et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans.

5.3 Rivière du Sud-Ouest, branches 15 et 16 - Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation à l'entretien et nomination

Considérant les travaux nécessaires dans la rivière du Sud-Ouest, branches 15 et 16, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à mandater M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C. pour agir dans ce dossier et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans.

5.4 Rivière du Sud-Ouest, branche 50 - Sainte-Brigide-d'Iberville et Mont-Saint-Grégoire - Autorisation à l'entretien et nomination

Considérant les travaux nécessaires dans la rivière du Sud-Ouest, branche 50, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à mandater M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C. pour agir dans ce dossier et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans.

5.5 Rivière du Sud-Ouest, branche 56 - MRC de Rouville - Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville, le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans la branche 56 de la rivière du Sud-Ouest située en la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

5.6 Cours d'eau Landry - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Suivi du dossier

Considérant que l'enlèvement de sédiments de plus de 5 000 mètres carrés nécessiterait la réalisation d'étude d'impact environnemental et puisque certaines ambiguïtés relatives à la juridiction d'une partie de ce cours d'eau se jetant dans la rivière Richelieu sont toujours présentes, les membres du comité administratif demandent de solliciter l'aide du député fédéral, M. Jean Rioux, afin d'intervenir dans ce dossier.

6.0 VARIA

6.1 Piste cyclable - MTQ - Permission d'occupation

Le directeur général soumet que le MTQ a consenti une permission d'occupation à R. Marcil & Frères inc. relativement à l'emprise ferroviaire abandonnée. Le tout est accordé en considération du versement d'une somme annuelle de 1 600\$ payable à la MRC du Haut-Richelieu le 1^{er} avril de chaque année. Les loyers de 2014 et 2015 peuvent être réclamés.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2015-11-17

8.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1713-11-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 17 novembre 2015.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier